

Décision DG n° 2019-308

**du 12 juillet 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent
« hémovigilance » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de
santé**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de
santé,**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;
- Vu** la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;
- Vu** la décision DG n° 2019-307 du 12 juillet 2019 portant création du Comité scientifique permanent « hémovigilance » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique permanent « hémovigilance », pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

En raison de leurs compétences en matière d'hémovigilance :

Madame BERTRAND (Françoise),
Monsieur CONNAN (Loïc),
Madame DURAND (Edith),
Madame LOVI (Victoire),
Monsieur MARTINAUD (Christophe),
Monsieur MAS (Philippe),

En qualité de représentants des coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle :

Monsieur ADDA (Raphaël), membre titulaire
Monsieur CABRE (Philippe), membre titulaire
Madame CARLIER-SELLIER (Monique), membre titulaire
Madame FAIDHERBE (Françoise), membre titulaire
Monsieur FAURY (Didier), membre titulaire
Monsieur FRESSY (Pierre), membre titulaire
Madame GRIVAUX CHATAIGNIER (Pascale), membre titulaire

Madame HERVE (Isabelle), membre titulaire
Monsieur NICOLAS (Jean-Pierre), membre titulaire
Madame PETIT (Hélène), membre titulaire
Monsieur SAPEY (Thierry), membre titulaire

Madame BOULANGER (Emmanuelle), membre suppléant
Madame GORODETZKY (Delphine), membre suppléant
Monsieur GUEGUENIAT (Pascal), membre suppléant
Monsieur HATIRA (Farah), membre suppléant
Madame KAISLING-DOPFF (Annic), membre suppléant
Madame MEKHLOUFI (Fatiha), membre suppléant
Madame MUSAFIRI (Dada), membre suppléant
Madame SEURON (Dorine), membre suppléant
Madame ORANGER (Myriam), membre suppléant
Madame OUBOUZAR (Nadia), membre suppléant
Monsieur OULDAMAR (Karim), membre suppléant

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

Monsieur DUBOURDIEU (Jean Louis), Association française des hémophiles, membre titulaire
Monsieur BESSON (Christophe), Association françaises des hémophiles, membre suppléant

Article 2 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 12 juillet 2019

Dominique MARTIN
Directeur général